



Belvaux/Sanem, le 20 août 2025

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre du Travail en date du 12 août 2025, réf N° **3A/2025/5027/170**,

L'ASBL ALIVE PLUS

a eu l'autorisation pour l'exploitation d'un centre psycho-gériatriques pour personnes âgées et d'un service d'activité de jour pour personnes en situation d'handicap à Belvaux 3-5, boulevard de la Recherche et 4, rue Jean-Jacques Rousseau.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **20 août 2025 au 29 septembre 2025 inclus**.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,

Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Pour la Bourgmestre empêchée,

Simone Asselborn-Bintz

Steve Gierenz, échevin